



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Direction générale des affaires maritimes, de la pêche  
et de l'aquaculture*

**Sous-direction des gens de mer**  
Bureau des examens maritimes

**Certificat d'aptitude professionnelle**  
**Spécialité : Maritime Jury**  
**Session septembre 2023**

le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du Certificat d'aptitude professionnelle de la spécialité :  
Maritime, les candidats suivants :

**Centre de Dzaoudzi**

Admis : 2

MARI SALIM Ben cheikh, Dzaoudzi

SAFY Palamoundo, Dzaoudzi

*Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.*